

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**de la VILLE d'AVALLON**

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville – salle des Maréchaux, sous la présidence de **Madame Jamilah HABSAOUI, Maire.**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 23**

**Absent(es) représenté(es) :**

Monsieur Tony CHEVAUX donne pouvoir à Madame Jamilah HABSAOUI

Monsieur Nicolas COCHEFERT donne pouvoir à Monsieur Alain GUITTET

Monsieur Éric JODELET donne pouvoir à Monsieur Gérard GUYARD

**Absents excusés :** Madame Agnès JOREAU

**Absents non excusés :** Mesdames Myriam GILLET-ACCART et Fanny BOUVIER

**Secrétaire de séance :** Madame Léa COIGNOT

**N° 125 - 15/12/2022**

**CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – RAPPORT RELATIF AUX ACTIONS  
ENTREPRISES PAR LA VILLE SUITE AUX OBSERVATIONS**

La Chambre Régionale des Comptes a communiqué son rapport d'observations définitives sur la gestion de la ville d'Avallon (exercices 2014 et suivants) le 18 décembre 2020, lequel a été débattu lors de la séance du conseil municipal du 11 janvier 2021.

Conformément à l'article L. 243-9 du Code des Juridictions Financières, un rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante, un an après, sur les actions entreprises à la suite des observations définitives de la Chambre.

Chacun ayant reçu le rapport annuel retraçant les actions entreprises par la ville d'Avallon suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes, rapport également présenté à la commission finances et économie du 12 décembre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DONNE ACTE au Maire de la communication du rapport annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

